



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 28 septembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 22 septembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.  
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

|                        |   |                  |
|------------------------|---|------------------|
| Mme RUGGERI-ZANETTACCI | à | M. MARCANGELI    |
| M. VOGLIMACCI          | à | Mme CORTICCHIATO |
| Mme BERNARD            | à | M. SBRAGGIA      |
| Mme SANTONI-BRUNELLI   | à | Mme OTTAVY       |
| Mme FELICIAGGI         | à | M. PAOLINI       |
| Mme ZUCCARELLI         | à | M. VANNUCCI      |
| M. DELIPERI            | à | Mme FLAMENCOURT  |
| Mme SIMONPIETRI        | à | M. LUCIANI       |

**Etaient absents :**

M. CAU, M. RENUCCI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Mme RICHAUD, Conseillers municipaux.

|   |    |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 49 |
| Nombre de membres en exercice :           | 49 |
| Nombre de membres présents :              | 33 |
| Quorum :                                  | 25 |

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 28 septembre 2015

Délibération N°2015/ 352

**Renouvellement de l'adhésion au dispositif « Pass Cultura ».**

## **Monsieur le maire expose à l'assemblée :**

Initié par la Collectivité Territoriale de Corse le « Pass-Cultura » est un dispositif de type « Chèque-Culture » auquel la Ville d'Ajaccio a adhéré depuis 2008 (Délibérations N°2008/200 et 2012/26).

Les chéquiers Pass-Cultura sont distribués gratuitement chaque année aux jeunes qui en font la demande expresse, dans les structures dont ils dépendent (Lycées, CFA, Université, Missions locales..) et les réductions utilisées sont intégralement remboursées aux partenaires culturels affiliés à raison d'un remboursement mensuel, tout au long de l'année.

Chaque chéquier à une valeur globale de 75€ et comporte des « Pass » nominatifs, qui permettent au jeune d'assister gratuitement à des séances de cinéma (Pass-Cinéma) et de bénéficier de bons de réductions (Multipass) pour : assister à un événement culturel dans les domaines du spectacle vivant ; acheter un livre en librairie ou dans un musée ; acheter un CD chez un disquaire ; adhérer à une pratique artistique ; visiter un musée ou une exposition dans l'un des sites culturels ayant conclu une convention avec la Collectivité Territoriale de Corse.

Ce dispositif permet de promouvoir l'accès des jeunes à la Culture et de valoriser les structures municipales et la programmation culturelle de la Ville.

En renouvelant son adhésion à ce dispositif la Ville d'Ajaccio accepte ce mode de paiement et la Collectivité Territoriale de Corse s'engage par l'intermédiaire du titulaire du marché de gestion du dispositif à rembourser l'intégralité du montant correspondant à la valeur faciale des Titres présentés au remboursement.

La Convention 2015/2018 porte sur la période allant jusqu'au 31 décembre 2018.  
La convention proposée est jointe en annexe.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

De se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion de la ville d'Ajaccio au dispositif « Pass-Cultura » pour la période 2015/2018  
D'autoriser M. le Maire à signer la convention afférente et tous actes administratifs relatifs à cette convention.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Où l'exposé de Simone GUERRINI, adjointe déléguée,  
et après en avoir délibéré,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 septembre 2015,

### **APPROUVE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

Le renouvellement de l'adhésion au dispositif « Pass cultura » pour la période 2015/2018.

## AUTORISE M. le Député - Maire

A signer la convention afférente et tous actes administratifs relatifs à la mise en place du dispositif « Pass Cultura ».

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150928-2015\_352-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2015

Publication : 05/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

